

The logo for IRSN, consisting of the letters 'IRSN' in a bold, sans-serif font. The 'I', 'R', and 'S' are red, while the 'N' is blue.

INSTITUT
DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Faire avancer la sûreté nucléaire

Evolutions de SISERI dans le cadre de la transposition de la directive 2013/59/EURATOM

Juliette FEUARDENT
juliette.feuardent@irsn.fr

11^{èmes} Rencontres des personnes compétentes en
radioprotection
Lyon 6 et 7 novembre 2018

Quelques rappels sur SISERI

- Outil de la centralisation nationale des données de la surveillance réglementaire de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants
- Gestion réglementairement confiée à l'IRSN (articles R.4451-52 et suivants du Code du travail) pour la DGT
- Système d'information
 - Recueil, enregistrement et mise à disposition des PCR et MDT via internet des données de la surveillance dosimétrique des travailleurs exposés aux RI
 - Base de données de la dosimétrie individuelle des travailleurs
- « Registre national » de l'exposition individuelle des travailleurs
 - Surveillance : vérification du respect des valeurs limites d'exposition
 - Statistiques des expositions professionnelles aux RI
 - Expertise en radioprotection des travailleurs

Quelques rappels sur SISERI (suite)

■ Les résultats de la surveillance réglementaire de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants sont :

1. *Dosimétrie externe* : des données sensibles à caractère personnel (recueillies ou produites à l'occasion des activités de prévention, de diagnostic ou de soins) dont la détention est soumise à autorisation de la CNIL
2. *Exposition interne* : des données médicales (résultats d'examens prescrits) soumises au secret médical

▶ Avis de la CNIL sur le disposition de sécurité pour SISERI (⇒ protocoles/certificats)

▶ Décret n° 2004-1489 du 30 décembre 2004 autorisant l'utilisation par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire du répertoire national d'identification des personnes physiques dans un traitement automatisé de données à caractère personnel relatives à la surveillance des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

NOR : SOCT0412338D

▶ Arrêté concernant les modalités et conditions de mise en œuvre du suivi dosimétrique et les délais, fréquences, moyens mis en œuvre relatifs à l'accès aux informations recueillies et à leur transmission

Futur texte devant abrogé l'arrêté du 17 juillet 2013 attendu pour fin 2018 / début 2019

Dispositions de sécurisation sur SISERI

- L'employeur doit signer le protocole d'accès à SISERI dans lequel il désigne les CES (Correspondant Employeur pour SISERI : ex CSE), PCR et MDT autorisées à se connecter à SISERI



Procédure dématérialisée



Application PASS

« Protocole d'Accès Sécurisé à SISERI »
Accessible depuis le site web SISERI



ACCÈS PASS

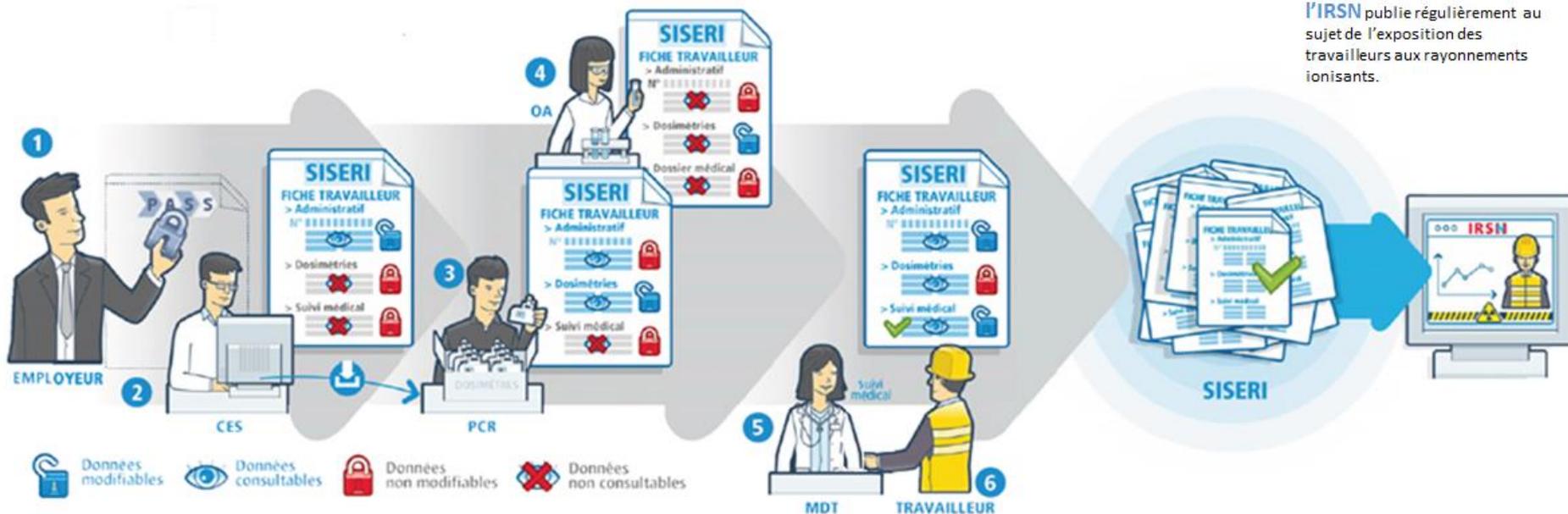


- Les personnes désignées reçoivent un certificat numérique à installer sur leur ordinateur (certificat d'authentification et de cryptage des données) qui leur permet de se connecter et d'avoir accès aux informations (selon la réglementation)

Une chaîne d'acteurs solidaires

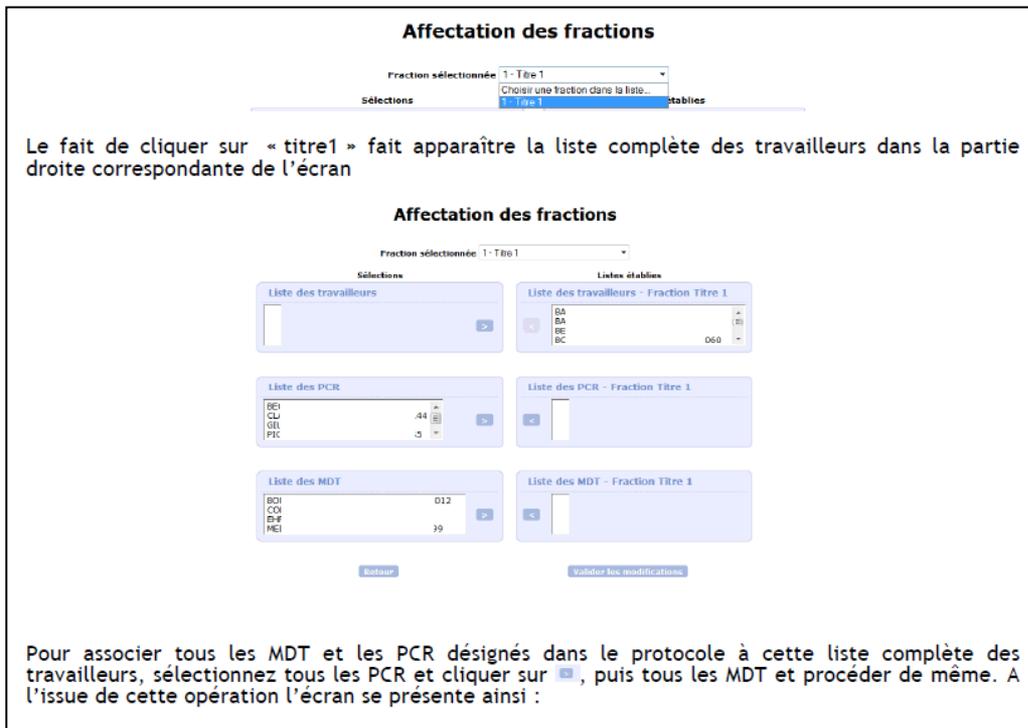
- 1 L'employeur**
a l'obligation de déclarer sur l'application PASS les personnes – Correspondant Employeur pour SISERI, personne compétente en radioprotection et médecin du travail – autorisées à se connecter au système.
- 2 Le correspondant Employeur pour SISERI (CES)** déclare les travailleurs suivis dans l'entreprise. Il renseigne et met à jour, pour chacun d'eux, les données administratives requises par la réglementation. Le CES doit également associer les PCR/MDT désignés dans le protocole à la liste des travailleurs.
- 3 La personne compétente en radioprotection (PCR)** dispose de la liste des travailleurs qu'elle suit. Seules les PCR des établissements comprenant une installation nucléaire de base doivent transmettre sans changement les résultats de dosimétrie opérationnelle. La PCR consulte les résultats de la dosimétrie externe selon les listes définies par le CES.
- 4 L'organisme agréé (OA)** reçoit du CES ou de la PCR des informations téléchargées depuis SISERI, contenant toutes les données nécessaires à la bonne identification des travailleurs et de l'employeur. Il transmet les résultats du suivi dosimétrique individuel.
- 5 Le médecin du travail (MDT)** complète dans SISERI les informations relatives au suivi médical (date de la visite, contre-indication éventuelle). Il consulte les résultats du suivi dosimétrique suivant la liste de travailleurs mise à jour par le CES.
- 6 Le travailleur** bénéficie d'un suivi médical avec le MDT. Il ne dispose pas d'accès direct aux résultats dosimétriques le concernant dans SISERI mais peut s'adresser au MDT et à la PCR assurant son suivi. Il peut également en faire la demande écrite auprès de l'IRSN.

De la complétude et de la mise à jour des données saisies dans SISERI dépendent la qualité et la précision des statistiques que l'IRSN publie régulièrement au sujet de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants.



Correspondent Employeur pour SISERI : nouveau nom (CSE -> CES) mais rôle inchangé

- 1/ Procéder à la mise à jour de la liste des travailleurs (*liste des travailleurs déjà disponible dans SISERI*)
- 2/ Procéder à « l'initialisation » du système en associant les travailleurs de la liste avec la PCR et le MDT



Affectation des fractions

Fraction sélectionnée: 1 - Titre 1

Sélections Choisir une fraction dans la liste... Titulaires

Le fait de cliquer sur « titre1 » fait apparaître la liste complète des travailleurs dans la partie droite correspondante de l'écran

Affectation des fractions

Fraction sélectionnée: 1 - Titre 1

Sélections Listes établies

Liste des travailleurs

Liste des travailleurs - Fraction Titre 1

Liste des PCR

Liste des PCR - Fraction Titre 1

Liste des MDT

Liste des MDT - Fraction Titre 1

Retour Valider les modifications

Pour associer tous les MDT et les PCR désignés dans le protocole à cette liste complète des travailleurs, sélectionnez tous les PCR et cliquer sur [icone], puis tous les MDT et procéder de même. A l'issue de cette opération l'écran se présente ainsi :

- 3/ Maintenir à jour la liste des travailleurs, en tant que de besoin (mêmes outils)

Les évolutions de SISERI pour la PCR

- Mode unique de consultation : selon la liste définie par l'employeur
 - Rôle du correspondant employeur
- Consultation des données dosimétriques : nouveautés
 - Accès aux résultats de la dosimétrie extrémités, peau et cristallin
 - Accès aux composantes « photons » et « neutrons »
 - Consultation étendue sur une durée de **24 mois** au lieu de 12 mois jusqu'à présent
 - Mise en place de nouveaux écrans de consultation
- L'arrêt de la transmission des données de dosimétrie opérationnelle pour les activités hors INB

Choix de l'entreprise : inchangé

Affichage par défaut : dosimétrie de référence

Synthèse entreprise : visualisation de l'ensemble du suivi dosimétrique

Dosimétrie individuelle - Sélection des travailleurs - 24 octobre 2018

Entreprise **IRSN SISERI DEMO**
 Type d'acteur **PCR**
 Type de dosimétrie **De référence**
 Composante Synthèse entreprise
 Fraction -- Toutes --
 Mois de référence 10/2018
 13 travailleur(s) trouvé(s) Valider



Choix du type de résultat à l'aide du menu déroulant

Cumul=cumul quelle que soit l'entreprise

Imprimer la page
 Télécharger ce tableau
 Télécharger la fraction
 Rechercher un travailleur

1 2 3 > Page N° Aller

Titre 1

Nom	Prénom	RNIPP	Catégorie	Efficace 12 mois révolus (mSv)	Peau 12 mois révolus (mSv)	Extrémités 12 mois révolus (mSv)	Cristallin 12 mois révolus (mSv)	Interne 12 mois révolus
RODIONOV	Andrei	1640399123039	A	-	-	-	-	
RODIONOVA	Andreia	2950499123039	A	-	-	-	-	
SAUVE	Frederic	1740950129098	B	-	-	-	-	
SISERI DEMO DURAND	Helene	2630928999159	B	-	-	-	-	
SISERI DEMO TEST JF	Jules	1750560999	B	4,200	2,200	23,300	2,600	Oui
SISERI DEMO TEST UN	Pierre	9999999999	A	-	-	-	-	
SULIMAN	Amal	2900199206098	B	-	-	-	-	
TEST	Marchand celine	2860759350302	B	-	-	-	-	

1/3

- Dose supérieure à 1/10e de la limite
- Dose supérieure à la limite
- Aucune valeur reçue
- * Détails non-accessibles (doses prises pour le compte d'une autre entreprise)

Retour

Dosimétrie individuelle - Sélection des travailleurs - 24 octobre 2018

Entreprise **IRSN SISERI DEMO**
 Type d'acteur **PCR**
 Type de dosimétrie **De référence**
 Composante Synthèse entreprise
 Fraction -- Toutes --
 Mois de référence 10/2018



13 travailleur(s) trouvés

-----Opérationnelle-----	
..... Synthèse corps entier	
..... Synthèse opérationnelle	
..... Corps entier	
..... Photon	
..... Neutron rapide	
..... Peau	
-----De référence-----	
..... Synthèse comparative (ou du suivi dosimétrique)	
..... Synthèse entreprise	
..... Efficace	
..... Hp(10) photon	
..... Hp(10) neutron	
..... Neutron thermique	
..... Neutron rapide	
..... PN-Calcul Hp(10)	
..... Peau	
..... Extrémités	
..... Poignet	
..... Bague	
..... Cristallin	
-----Autres équivalents-----	
..... Cou	
..... Abdomen	

Imprimer la page

Titre 1

Nom
RODIONOV
RODIONOVA
SAUVE
SISERI DEMO DURAND
SISERI DEMO TEST JF
SISERI DEMO TEST UN
SULTIMAN
TEST

- Dose supérieur
- Dose supérieur
- Aucune valeur
- * Détails non-acc

Retour

Choix de la fraction, choix d'un travailleur dans la liste : inchangés

Dosimétrie individuelle - Sélection des travailleurs - 24 octobre 2018

Entreprise **IRSN SISERI DEMO**
 Type d'acteur **PCR**
 Type de dosimétrie **De référence**
 Composante
 Fraction
 Mois de référence

13 travailleur(s) trouvé(s) Valider

Cumul=cumul quelle que soit l'entreprise

Imprimer la page Télécharger ce tableau Télécharger la fraction Rechercher un travailleur

1 2 3 > Page N° Aller

← Recherche d'un travailleur

Titre 1

Nom	Prénom	RNIPP	Catégorie	Efficace 12 mois révolus (mSv)	Peau 12 mois révolus (mSv)	Extrémités 12 mois révolus (mSv)	Cristallin 12 mois révolus (mSv)	Interne 12 mois révolus
RODIONOV	Andrei	1640399123039	A	-	-	-	-	
RODIONOVA	Andreia	2950499123039	A	-	-	-	-	
SAUVE	Frederic	1740950129098	B	-	-	-	-	
SISERI DEMO DURAND	Helene	2630928999159	B	-	-	-	-	
SISERI DEMO TEST JF	Jules	1750560999	B	4,200	2,200	23,300	2,600	Oui
SISERI DEMO TEST UN	Pierre	9999999999	A	-	-	-	-	
SULIMAN	Amal	2900199206098	B	-	-	-	-	
TEST	Marchand celine	2860759350302	B	-	-	-	-	

1/3

- Dose supérieure à 1/10e de la limite
- Dose supérieure à la limite
- Aucune valeur reçue
- * Détails non-accessibles (doses prises pour le compte d'une autre entreprise)

Retour

Consultation des données individuelles - 24 octobre 2018

Travailleur		Synthèse (mSv)			
Nom	SISERI DEMO TEST JF	Prénom	Jules		
RNIPP	1750560999				
Cat.	B				
Entreprise	IRSN SISERI DEMO	12 mois révolus	Efficace	Peau	Extrémités
Type d'acteur	PCR		4,200	2,200	23,300
Type de dosimétrie	De référence				Cristallin
Composante Synthèse entreprise				
Mois de référence	10/2018				2,600

[Valider](#)

Synthèse par type de suivi dosimétrique

Imprimer la page [Télécharger ce tableau](#)

Tableau téléchargeable

	Efficace (mSv)	Peau (mSv)	Extrémités (mSv)	Cristallin (mSv)
octobre 2017	-	-	-	-
novembre 2017	-	-	-	-
décembre 2017	0,500	0,500	2,800	0,100
janvier 2018	0,400	0,400	0,100	0,000
février 2018	-	-	-	-
mars 2018	-	-	-	-
avril 2018	1,400	0,900	3,500	0,500
mai 2018	-	-	-	-
juin 2018	-	-	-	-
juillet 2018	0,900	0,300	5,400	0,900
août 2018	0,300	0,100	9,200	0,700
septembre 2018	0,700	0,000	2,300	0,400
Total	4,200	2,200	23,300	2,600
octobre 2018	-	-	-	-

Visualisation de l'ensemble du suivi pour l'entreprise sélectionnée

 Dose supérieure à 1/10e de la limite
 Dose supérieure à la limite
 - Aucune valeur reçue

Consultation des données individuelles - 24 octobre 2018

Travailleur		Synthèse (mSv)			
Nom	SISERI DEMO TEST JF	Prénom	Jules		
RNIPP	1750560999				
Cat.	B				
Entreprise	IRSN SISERI DEMO	12 mois révolus	Efficace	Peau	Extrémités Cristallin
Type d'acteur	PCR		4,200	2,200	23,300 2,600
Type de dosimétrie	De référence				
Composante Synthèse entreprise <input type="checkbox"/>				
Mois de référence	10/2018				
<input type="button" value="Valider"/>					



Choix du type de résultat à l'aide du menu déroulant

Cumul pour l'entreprise sélectionnée

Imprimer la page Télécharger ce tableau

	Efficace (mSv)	Peau (mSv)	Extrémités (mSv)	Cristallin (mSv)
octobre 2017	-	-	-	-
novembre 2017	-	-	-	-
décembre 2017	0,500	0,500	2,800	0,100
janvier 2018	0,400	0,400	0,100	0,000
février 2018	-	-	-	-
mars 2018	-	-	-	-
avril 2018	1,400	0,900	3,500	0,500
mai 2018	-	-	-	-
juin 2018	-	-	-	-
juillet 2018	0,900	0,300	5,400	0,900
août 2018	0,300	0,100	9,200	0,700
septembre 2018	0,700	0,000	2,300	0,400
Total	4,200	2,200	23,300	2,600
octobre 2018	-	-	-	-

Dose supérieure à 1/10e de la limite
 Dose supérieure à la limite
 - Aucune valeur reçue

- Nom
- RNIPP
- Cat.
- Entreprise
- Type d'acteur
- Type de dosimétrie
- Composante
- Mois de référence

Imprimer la page

- Opérationnelle-----
- Synthèse corps entier
- Synthèse opérationnelle
- Corps entier
- Photon
- Neutron rapide
- Peau
- De référence-----
- Synthèse comparative (ou du suivi dosimétrique)
- Synthèse entreprise
- Efficace
- Hp(10) photon
- Hp(10) neutron
- Neutron thermique
- Neutron rapide
- PN-Calcul Hp(10)
- Peau
- Extrémités
- Poignet
- Bague
- Cristallin
- Autres équivalents-----
- Cou
- Abdomen

janvier 2018	0,400	0,400	0,100	0,000
février 2018	-	-	-	-
mars 2018	-	-	-	-
avril 2018	1,400	0,900	3,500	0,500
mai 2018	-	-	-	-
juin 2018	-	-	-	-
juillet 2018	0,900	0,300	5,400	0,900
août 2018	0,300	0,100	9,200	0,700
septembre 2018	0,700	0,000	2,300	0,400
Total	4,200	2,200	23,300	2,600
octobre 2018	-	-	-	-

Dose supérieure à 1/10e de la limite
 Dose supérieure à la limite
 - Aucune valeur reçue

Consultation des données individuelles - 24 octobre 2018

Travailleur		Synthèse (mSv)				
Nom	SISERI DEMO TEST JF	Prénom	Jules			
RNIPP	1750560999					
Cat.	B					
Entreprise	IRSN SISERI DEMO	12 mois révolus	4,200	2,200	23,300	
Type d'acteur	PCR					
Type de dosimétrie	De référence					
Composante	Synthèse entreprise					
Mois de référence	10/2018					

[Valider](#)

Cumul pour l'entreprise sélectionnée

Imprimer la page Télécharger ce tableau

	Efficace (mSv)	Peau (mSv)	Extrémités (mSv)	Cristallin (mSv)
octobre 2017	-	-	-	-
novembre 2017	-	-	-	-
décembre 2017	0,500	0,500	2,800	0,100
janvier 2018	0,400	0,400	0,100	0,000
février 2018	-	-	-	-
mars 2018	-	-	-	-
avril 2018	1,400	0,900	3,500	0,500
mai 2018	-	-	-	-
juin 2018	-	-	-	-
juillet 2018	0,900	0,300	5,400	0,900
août 2018	0,300	0,100	9,200	0,700
septembre 2018	0,700	0,000	2,300	0,400
Total	4,200	2,200	23,300	2,600
octobre 2018	-	-	-	-

Visualisation sur 12 mois glissants sur un total de 24 mois en modifiant le mois de référence

Dose supérieure à 1/10e de la limite
 Dose supérieure à la limite
 - Aucune valeur reçue

Une équipe à l'écoute des utilisateurs

■ Enquête de satisfaction de juin-juillet 2018

- 1204 utilisateurs ont répondu
 - 83 % satisfaits du fonctionnement de SISERI
 - 90 % satisfaits de l'accueil au centre de contact SISERI
 - 95 % satisfaits de la pertinence des réponses apportées
- Une synthèse complète sera publiée prochainement sur le site SISERI

■ Consultation d'un panel d'utilisateurs en amont de la mise en œuvre des nouveaux écrans PCR et MDT



Système d'Information de la Surveillance de l'Exposition aux Rayonnements Ionisants

L'équipe du back-office SISERI

Nathalie CARDINAL
Bruno COSENZA
Jean-Bernard DUCHEZ
Marie-Aline MISIURNY
Hervé ROY

<http://www.irsn.fr/siseri> - Tel : 01 58 35 84 04 - mail : siseri@irsn.fr

IRSN/PSE-SANTE/SER/BASEP
(Bureau d'analyse et de suivi des expositions professionnelles)
31 avenue de la Division Leclerc
92 262 Fontenay aux Roses cedex

BONUS

Les évolutions de SISERI pour le MDT

- Mode unique de consultation : selon la liste définie par l'employeur
 - Rôle du correspondant employeur
- Consultation des données dosimétriques étendue sur une durée de 48 mois au lieu de 24 mois jusqu'à présent
 - Mise en place de nouveaux écrans de consultation
(selon le même principe que les écrans PCR)
- Suppression de la carte de suivi médical